



Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

⇒ Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

**1. NATURE DES OPERATIONS**

**Opérations répétitives**       Oui                                       Non – Date de l'opération : 02/04 – 03/04/2024

**De type**                                       Chargement                                       Déchargement

	Entreprise d'accueil	Transporteur (*)	Transporteur sous-traitant
Nom	ORTEC SOLEO		
Date	29/03/2024		
Représentée par	Justine RENAUD		
Visa			

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.

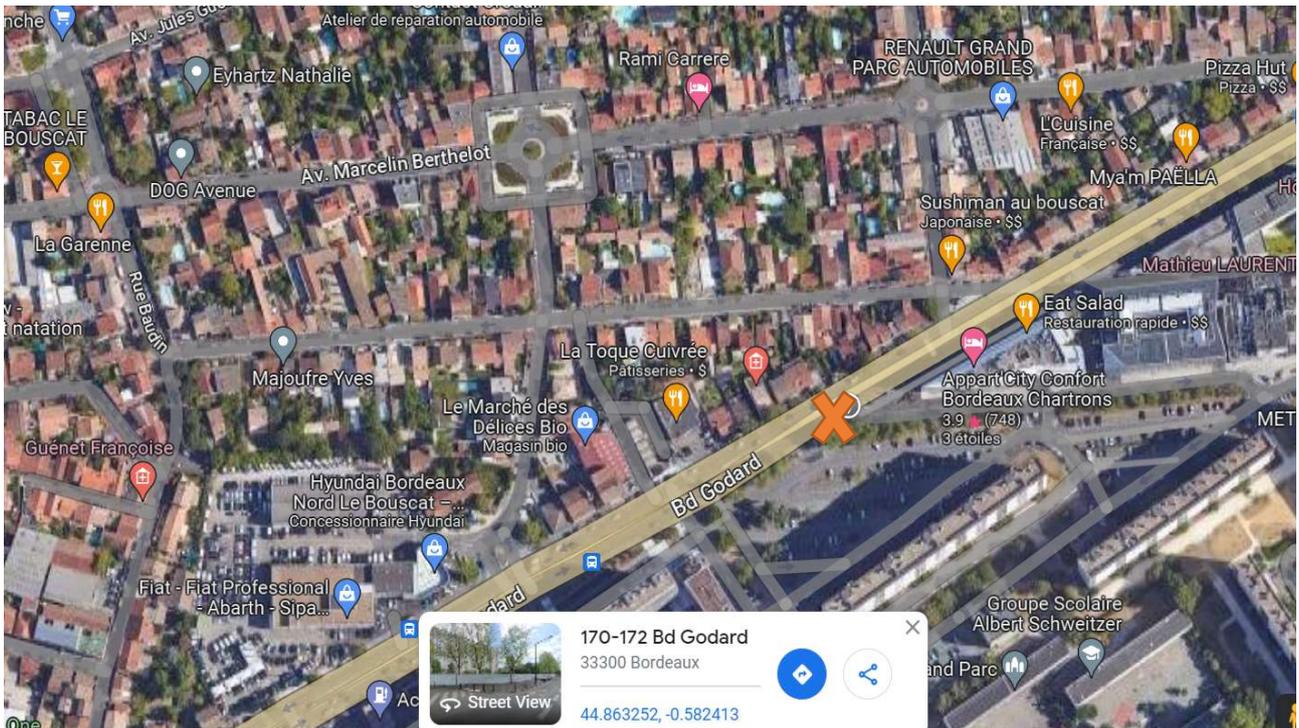
**(\*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :**

- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné
- en informer l'entreprise d'accueil

2. ELEMENTS RELATIF A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- 1.1. Nom du responsable désigné : Paul TAUDIN
- 1.2. Consignes de sécurité générales et particulières

L'accès se fait au 168 boulevard Godard, 33000 Bordeaux





<p><b>Accès</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignes d'accès : voir photo et plans en page 2</li> <li>- Documents réglementaires : chauffeurs, véhicules</li> <li>- Autorisations et restrictions particulières (<i>TOUTE PERSONNE AYANT DES SYMPTOMES DU COVID NE DOIT PAS PENETRER DANS L'ENCEINTE DU CHANTIER</i>)</li> </ul>
<p><b>Risque d'incendie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de fumer</li> </ul>
<p><b>Tenue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du port des vêtements et EPI adaptés (chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, casque et masque COVID si distance de moins de 2m)</li> </ul>
<p><b>Hygiène</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restrictions (<i>Il est interdit de fumer, boire et manger dans l'emprise des travaux</i>),</li> <li>- Nettoyage des plaies et les protéger,</li> <li>- Consignes particulières (ex : <i>Désinfection des mains avant utilisation des espaces communs ORTEC-SOLEO</i>).</li> </ul>
<p><b>Risques particuliers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions liées à l'environnement : <i>sortie du site avec les roues propres.</i></li> <li>- Accidents de la circulation (ex : <i>collision, renversement d'engins, chute de charges</i>)</li> </ul>

**1.3. Règles de circulation**

- Respect du plan de circulation (*itinéraire, signalisation, limitation de vitesse*)
- Respect du code de la route : vitesse limitée à 10km/h sur chantier,
- Consignes aux chauffeurs : **Utilisation des bâches avant sortie du site pour tout transport de déchets dangereux,**
- Obligations / restrictions : les roues doivent être propres avant la sortie du chantier.

**1.4. Lieu de livraison ou de prise en charge, modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement/déchargement**

- Nombre d'accès simultanés limité : attendre les consignes ORTEC-SOLEO
- Consignes particulières (ex : positionnement guidage mise à quai, arrêt moteur)
- *Laisser un périmètre de sécurité lors du déchargement de terre*
- *Les fenêtres doivent rester fermées*

**1.5. Chargement et/ou Déchargement**

Adresse: 168 boulevard Godard, 33000 Bordeaux

Interlocuteur sur place : Paul TAUDIN

Téléphone : 06.27.57.70.32



- Documents réglementaires (*ex : BSDI, certificat d'acceptation préalable*)
- Consignes générales (*ex : dimensions, poids, calages*)
- Consignes particulières (*ex : utilisation de portiques, périmètre de sécurité*)

**1.6. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'accident / incident**



- **PROTEGER** la zone (*ex : balisage, périmètre de sécurité*)
- **ALERTER** les secours (*ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens*)
- **PREVENIR** le responsable (*ex : personne à contacter, coordonnées*)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats

**1.7. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'incendie**



- **ALERTER** les secours (*ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens*)
- **PREVENIR** le responsable (*ex : personne à contacter, coordonnées*)



3 . ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE TRANSPORTEUR

2.1. Caractéristiques du véhicule

- Véhicule(s) léger(s)
- Véhicule(s) poids lourds 
  - Isolé
  - Articulé
- Autre (à préciser)  .....

2.2. Aménagement ou type

- Plateau  Bâché  Benne  Citerne
- Autre (à préciser)  .....

2.3. Equipement

- Appareil de levage et/ou de manutention  Portes hydrauliques
- Equipement(s) spécifique(s) autre(s) (à préciser)  .....

2.4. Nature de la marchandise

- Marchandises générales  .....
- Déchets  .....Terres FS/SO4.....
- Matières dangereuses  .....
- Autre (à préciser)  .....

2.5. Conditionnement de la marchandise

- Vrac  Palette  Colis non palettisé

2.6. Plaque de transport à mettre en place en cas de transport de matière dangereuse:

- Oui  Non

